

ANNEE 2009
REPUBLIQUE DU SENEGAL
ASSEMBLEE NATIONALE
XIe LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS
SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2008-2009
COMPTE RENDU IN-EXTENSO
SEANCE DU LUNDI 22 DECEMBRE 2008

Sommaire

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Pages

1- Membres du Gouvernement présents	02
2- Ouverture de la séance.....	02
3- Discussion générale.....	06
4- Fin de la séance.....	13

Secrétaires élus

- Madame Gnagna THOURE
- Monsieur Joseph NDONG

Présidence de

Monsieur Mamadou SECK,
Président

Séance plénière du lundi 22 décembre 2008

(La séance est ouverte à 16h 30)

-1-

Membres du Gouvernement présents

Sont au banc du Gouvernement :

- Monsieur Cheikh Tidiane GADIO, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères ;
- Monsieur Abdou Aziz SOW, Ministre de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD, des Relations avec les Institutions et Porte-parole du Gouvernement.

-2-

Ouverture de la Séance

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs la séance est ouverte.

Nos collègues Aïssatou Coulibaly, Samba Diouldé Thiam, Abdou Sané, Ndiawar Wade s'excusent de ne pas pouvoir assister à la séance.

Y a-t-il des observations ? Nos collègues sont excusés.

Mes chers collègues, j'ai reçu l'affaire suivante : projet de loi n°65/2008 modifiant certaines dispositions du Code général des impôts. Acte est donné du dépôt de cette affaire qui a été examinée par la Commission compétente.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°62/2008, autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord international sur l'Initiative

africaine concertée sur la Réforme du budget (CABRI), signé à Prétoria le 24 juin 2007.

La parole est à notre collègue Tafsir Thioye, Rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais de l'Extérieur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Monsieur le Ministre,
Mes Chers Collègues,

La Commission des Affaires Etrangères, de l'Union Africaine et des Sénégalais de l'Extérieur s'est réunie le vendredi 19 décembre 2008, sous la présidence de notre collègue Sékou SAMBOU, 1^{er} Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n°62/2008 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord international sur l'Initiative africaine concertée sur la Réforme du Budget (CABRI), signé à Prétoria, le 24 juin 2007.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Cheikh Tidiane GADIO, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, entouré de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a tout d'abord, en son nom et au nom de ses collègues, souhaité la bienvenue à Monsieur le Ministre d'Etat et lui a adressé ses vives félicitations pour le travail abattu à la tête de son département.

Il a ensuite souhaité une bonne fin d'année 2008 et une heureuse année 2009 à Monsieur le Ministre d'Etat et à ses collaborateurs avant de lui donner la parole pour l'exposé des motifs du projet de loi.

Prenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat a, à son tour, tenu à exprimer sa joie et celle de ses collaborateurs de se présenter à nouveau à l'Assemblée nationale et devant la Commission des Affaires Etrangères et à remercié le Président et vos Commissaires pour leurs aimables mots à son endroit et à l'endroit de ses collaborateurs.

Ensuite, Monsieur le Ministre d'Etat dira : « soucieux de créer les conditions propices au développement économique et à la bonne gouvernance dans le continent, un certain nombre d'Etats africains à savoir l'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya, le Mali, le Rwanda et le Sénégal ont convenu de la conclusion de l'Accord portant création de l'Initiative africaine concertée sur la Réforme budgétaire (CABRI). Cette idée est née de la volonté de ces Etats de mettre en place une organisation capable de favoriser l'échange d'expériences en matière de réforme budgétaire au niveau continental.

L'objectif principal de cet instrument est de promouvoir une gestion efficace et rationnelle des finances publiques, de nature à impulser de manière décisive la croissance économique et le renforcement de la fourniture des services.

En vue d'obtenir une réalisation effective et complète de ses objectifs, la CABRI envisage de fonder son action, appuyée par une politique d'amélioration continue, sur une stratégie bien définie s'articulant autour de l'appui des hauts fonctionnaires du budget dans la gestion des systèmes de finances publiques et dans l'élaboration d'approches, de pratiques ainsi que de procédures.

Il s'agira également de stimuler le développement des Etats membres par le renforcement des capacités et la promotion de la formation de même que la recherche dans le domaine de la gestion des finances publiques. Enfin, il conviendra aussi d'accorder une attention toute particulière au développement et à la diffusion des méthodes africaines communes sur des questions budgétaires présentant un intérêt substantiel pour l'Afrique.

Les objectifs ainsi déclinés ne pourront être pleinement réalisés que si la CABRI parvient à assurer dans de bonnes conditions ses différentes missions dont les principales se résument à la facilitation d'échanges réguliers entre les Etats africains sur les questions liées à la gestion des finances publiques et corrélativement, l'élargissement de l'actuelle base de ressources issue de l'expérience africaine en cette matière, ainsi que la production de publications dans ce domaine, en plus de l'organisation d'un séminaire annuel.

La CABRI dispose de trois principaux organes que sont l'Assemblée générale, le Comité directeur et le Secrétariat. Les compétences de l'Assemblée générale lui donnent la possibilité de créer d'autres organes.

Cet Accord offre à notre pays un cadre lui permettant de procéder à l'examen de ses systèmes de finances publiques et de réfléchir à d'éventuelles réformes pouvant améliorer leur gestion.

Ainsi, en devenant Partie à l'Accord international sur l'Initiative africaine concertée, le Sénégal prouve encore une fois de plus sa volonté de poursuivre l'assainissement et la rationalisation de ses finances publiques, condition inhérente à la croissance et au développement économiques.

L'Accord entrera en vigueur le trentième jour suivant la date de dépôt du sixième instrument de ratification ».

Reprenant la parole, Monsieur le 1^{er} Vice-président Sékou Sambou a remercié Monsieur le Ministre d'Etat pour la clarté de son exposé avant de demander à vos Commissaires de se prononcer sur le projet de loi.

Au cours des débats, vos Commissaires ont félicité Monsieur le Ministre d'Etat pour ses actions à la tête du Ministère des Affaires étrangères et pour la confiance renouvelée de Monsieur le Président de la République à son endroit.

Certains de vos Commissaires ont souhaité que les membres de la Commission soient davantage présents à l'occasion de l'examen en Commission technique des projets aussi importants que celui-ci, ayant trait à la gestion des finances de notre pays dans ce contexte de crise financière au plan international.

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat dira sa fierté pour notre pays en ce jour où notre économie vient d'enregistrer un grand succès avec l'accord signé entre le Sénégal et ses partenaires financiers notamment le F.M.I sous la conduite de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, à qui il laisse le soin de revenir plus amplement sur la question.

Satisfaits de l'exposé de Monsieur le Ministre d'Etat, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi n°62/2008 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord international sur l'Initiative africaine concertée sur la Réforme du Budget (CABRI), signé à Prétoria, le 24 juin 2007, et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part aucune objection majeure.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Ministre d'Etat, avez-vous des observations à faire sur le rapport ? Non!

Mes chers collègues, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?
Pas d'observations ! Je vous remercie.

-3-

Discussion Générale

La discussion générale est ouverte.

Quels sont ceux qui désirent prendre la parole ?

Voici la liste des orateurs :

Ibra DIOUF

Doudou WADE

La liste des orateurs est close.

La parole est à notre collègue Ibra DIOUF.

MONSIEUR IBRA DIOUF

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Monsieur le Ministre chargé de l'Information et des Relations avec les Institutions.

Je voudrais tout d'abord féliciter Monsieur le Ministre d'Etat, avec lui l'ensemble de ses collaborateurs pour l'important travail qu'il déploie à la tête de ce département-là, ce qui lui vaut d'ailleurs la confiance renouvelée du Chef de l'Etat, à la tête de ce département o combien important.

Monsieur le Ministre d'Etat, je me félicite de cet accord international que nous examinons aujourd'hui compte-tenu de la situation particulière que traverse le monde, puisqu'il s'agit de voir quelles sont les meilleures pratiques possibles, en ce qui concerne la gestion de nos finances, d'échanger, de mutualiser les expériences des différents Etats de l'Union Africaine.

La question qui me vient à l'esprit tout de suite a trait au mécanisme africain de la revue des pairs que vous connaissez parfaitement vous et votre collègue Abdou Aziz Sow, Ministre chargé du NEPAD. Est-ce que quelque part, en ce qui concerne la mise en œuvre du mécanisme africain de la revue des pairs qui voudrait évaluer les pays selon leur convenance, au niveau de tous les secteurs d'activité, on n'a pas constaté des problèmes pour soustraire la gestion des finances qui est une question importante et essayer de trouver un accord à ce niveau – là ?

Ce ne sont pas tous les 6 du reste qui ont accepté d'aller vers cet accord –là, parce que ce sont ces pays qui, comme nous le constatons, sont les premiers à accepter la revue des pairs : l'Afrique du Sud, le Ghana, le Rwanda, le Kenya, le Sénégal, etc. On s'en félicite, mais je crois qu'il faudrait que vous déployiez encore davantage de diplomatie en direction des autres Etats, parce qu'il faut mutualiser les expériences pratiques, puisque, en ce qui concerne la gestion des budgets, il y a beaucoup de problèmes qui se posent. Nous l'avons vu en présence des collègues ici présents, le week-end dernier avec le Ministère des Finances. Aussi bien au niveau du dispositif d'élaboration ou de préparation de la loi des finances qu'au niveau du contrôle interne, externe et de la procédure de passation des marchés, il y a effectivement des problèmes qui se posent au niveau de nos Etats et nous pensons qu'un tel accord, au niveau de l'Union Africaine, peut permettre que nous puissions donc, comme je l'ai dit tout au début, mutualiser nos expériences pour promouvoir les meilleures pratiques, pour une meilleure efficacité, une meilleure existence dans la gestion de nos finances publiques. Voilà donc, ce que je voulais dire, tout en vous félicitant encore une fois, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher Collègue.
La parole est à notre collègue Doudou WADE.

MONSIEUR DOUDOU WADE

Je vous remercie, Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Très chers Collègues,

Monsieur le Ministre d'Etat, le projet que vous soumettez à notre auguste Assemblée permettant au Président de la République de ratifier le texte sur l'Initiative africaine concertée sur la Réforme du budget, je pense, vient à son heure. Nous sommes au lendemain de la passation de service de notre pays avec le Tchad après la réunion de l'O.H.A.D.A. sous la présidence du Sénégal ; et l'O.H.A.D.A. fait partie de ces instruments qui ont permis aux pays africains concernés de faire des avancées extrêmement importantes sur la gestion comptable des différentes structures de leurs pays, du point de vue Etat, comme du point de vue privé.

Le problème rencontré par nos différents parlements se situe dans le cadre du contrôle de l'exercice budgétaire. Ce dernier pose effectivement des problèmes dans pratiquement la plupart des pays africains.

Le collègue qui m'a précédé, le Président Ibra Diouf Niokhobaye en a parlé, c'est le souci des principaux pays de la C.E.D.E.A.O. dans le cadre de l'intégration. Est-ce que nous avons les mêmes méthodes, les mêmes manières, les mêmes procédures de gestion de nos pays dans le cadre des organisations que nous avons mises en place ? Et, nous nous réjouissons que le Sénégal fasse partie des 6 pays qui ont pensé qu'il faut aller vers des échanges de contrôle budgétaire, d'élaboration de budget, de compartimentation budgétaire. Nous sommes deux au niveau de l'U.E.M.O.A. et trois au niveau de la C.E.D.E.A.O. pour tout ce que représente l'Union Africaine. Je pense que, Monsieur le Ministre d'Etat, mon collègue a raison, il est important de mener une grande campagne diplomatique. Les députés qui sont membres des organisations régionales et sous-régionales devraient même prendre le bâton de la diplomatie parlementaire pour qu'on puisse avoir les mêmes procédures d'élaboration budgétaire, ce qui nous permettrait d'avoir les mêmes moyens, les mêmes méthodes d'évaluation parce que très souvent, on évalue de manière totalement différente. Alors, Monsieur le Ministre, qu'en est-il des autres pays, pour leur permettre effectivement d'intégrer cette organisation et d'avoir une plus grande compréhension de nos problèmes ?

Monsieur le Ministre d'Etat, notre pays vient de sortir d'une situation assez difficile, concernant notamment le problème du contrôle budgétaire. Nos collègues en ont parlé, nous avons passé trois semaines à Saly afin d'essayer de trouver des moyens adéquats pour pouvoir contrôler le Gouvernement. Dans certains pays, le problème de lois de règlement a été soulevé. Certains ont préféré faire l'amnistie ; très souvent les gens ne comprennent pas, ils ont préféré faire table rase sur toutes les lois de règlement qui sont passées pour pouvoir être à jour. Est-ce que, aujourd'hui, nous ne pouvons pas mettre nos économies sur le même sillage, pour une meilleure réglementation, les mêmes procédures d'observation et d'évaluation ? Je pense que cela serait d'un intérêt commun pour le monde. Et je voudrais, en tout cas, vous féliciter, Monsieur le Ministre d'Etat, pour la part encore que prend le Sénégal du point de vue africain dans le cadre des intégrations des différents pays. Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher Collègue.
La liste des orateurs est épuisée.
Monsieur le Ministre d'Etat vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT

Je vous remercie, Monsieur le Président.
Je voudrais vous saluer Monsieur le Président, saluer tous les honorables députés et mon collègue et ami Abdou Aziz Sow. Je voudrais aussi remercier ceux qui ont pris la parole et ceux qui n'ont pas pris la parole donc tout le monde et dire effectivement que je partage les préoccupations des deux parlementaires qui ont pris la parole pour se féliciter de l'adhésion de notre pays à cette initiative. Je crois qu'il ne pouvait en être autrement, connaissant l'intérêt que notre pays porte à toutes les grandes questions africaines. Souvent, si nous ne prenons pas l'initiative, nous faisons part des gens qui ont pris l'initiative parce que tout ce qui touche à l'Afrique nous intéresse fondamentalement et c'est bien de trouver le Sénégal parmi les pays initiateurs de ce projet. Je suis d'accord que c'est véritablement un projet d'échange des meilleures pratiques dans un domaine aussi sensible que le budget et je crois que c'est dans l'intérêt de tous, d'augmenter l'éducation, non seulement des hauts fonctionnaires, mais aussi des populations à la base, des citoyens sur les mécanismes du budget. C'est quoi un budget ? Comment un budget est organisé ? Quel est le mécanisme de

prise de décision des autorités sur les affectations budgétaires ? Pourquoi tel secteur devient prioritaire une fois et une deuxième fois, n'est pas forcément prioritaire ? Comment collecte-t-on le budget ? D'où vient l'argent ? Je pense que c'est un travail énorme à faire avec nos populations et l'institution parlementaire a peut être un rôle éminemment central à jouer dans cette activité.

Il y a une préoccupation soulevée par Ibra Diouf Niokhobaye. Quel est le rapport éventuel entre cette initiative et le mécanisme africain de revue par les pairs ? Franchement, et a priori, je n'ai pas vu le rapport. Disons que la différence est que CABRI est un dispositif permanent qui a été mis en place et qui permet sûrement à nos pays de s'entraider, un peu dans la maîtrise des expériences des uns et des autres. Je vais vous lire, très rapidement après, les objectifs que CABRI s'est fixé. Mais en même temps, il me semble que la revue par les pairs est une opération ponctuelle, menée sur un cas précis où en principe les autres pays africains, et en particulier les évaluateurs aident un pays africain à faire le point sur différents mécanismes de sa gouvernance, gouvernance économique et gouvernance politique, gouvernance financière et autre. Donc, je pense que les deux ne s'excluent pas et peuvent se compléter harmonieusement et qu'il n'y a pas volonté de soustraire la gestion des finances aux mécanismes africains de revue par les pairs. Maintenant, ce mécanisme, comme vous le savez, a quand même soulevé certaines critiques du Chef de l'Etat, son Excellence, Maître Abdoulaye Wade qui avait des craintes par rapport à deux questions. Est-ce que le mécanisme de revue par les pairs n'était pas un moyen trouvé par nos partenaires extérieurs et les bailleurs de fonds pour, quelque part, ramener les conditionnalités avant de passer à l'octroi de certains soutiens ? Parce qu'on l'a remarqué par la suite : beaucoup de pays donateurs, partenaires internationaux nous ont toujours posé la question :

- 1 - est-ce que vous avez adhéré au mécanisme ?
- 2 - Quand est-ce que vous allez faire votre revue ?

Cela semblait extrêmement important à leurs yeux, alors que le mécanisme est une adhésion volontaire et c'est, en principe, un mécanisme d'auto-régulation interne aux Etats africains. Dans la première idée du Président Wade, il voulait par exemple, que les Chefs d'Etat africains de la C.E.D.E.A.O. se réunissent quelque part dans une capitale africaine, et que chacun dise son expérience de politique de la jeunesse, de promotion des femmes, ou d'éducation, qu'il écoute les autres collègues Chefs d'Etat dire : « oui, c'est bien pour tel point, mais

nous pensons avoir une meilleure pratique dans notre pays ». Cela nous semblait beaucoup plus efficace du point de vue de l'acceptation de ces remarques. Par la suite, le mécanisme a été rendu plus sophistiqué, plus élaboré et ce n'était pas une surprise pour nous que les partenaires extérieurs aient pensé que c'est la meilleure chose qui soit arrivée à l'Afrique que d'avoir un mécanisme de revue par les pairs. A ce jour, certains n'ont pas accepté de se prononcer sur nos demandes dans les domaines des Infrastructures, de l'Education et de la Santé. Ils ont plus privilégié le mécanisme et le Président de la République du Sénégal disait qu'il n'était pas surpris par cela. Cela n'empêche pas notre pays, non seulement d'adhérer au mécanisme, mais de croire au principe de solidarité des Etats Africains de partage des expériences, tout en donnant quand même la place relative au mécanisme en tant que tel dans le dispositif global du NEPAD.

Parlant maintenant de l'intérêt pour nous de signer et d'être parmi les initiateurs, il est dit dans l'article 4 : « des objectifs et fonctions de la CABRI : Appuyer les hauts fonctionnaires du budget dans la gestion du système des finances publiques et dans l'élaboration d'approche, de procédures et de pratiques, visant à les améliorer. Stimuler le développement des Etats membres par le renforcement des capacités et la promotion de la formation de la recherche dans le domaine de la gestion des finances publiques en particulier d'un point de vue pratique. Développer et faire connaître des positions africaines communes sur les questions budgétaires représentant un intérêt particulier pour l'Afrique. Et ensuite, dans ses fonctions, la CABRI voulait : « faciliter les échanges régulier entre les Etats membres sur les questions de gestion des finances publiques, c'est peut-être la question des "Best practice", la meilleure pratique ; organiser un séminaire annuel, ainsi que des concertations avant et après ce séminaire et élargir l'actuelle base de ressources issues de l'expérience africaine en matière de gestion des finances publiques en produisant des publications ». Donc il y a ce volet peut-être intellectuel et d'échange des expériences matérialisées dans des documents. Et il est dit à l'article 7 : « qualité de membres : tous les états africains peuvent devenir membre de la CABRI conformément aux dispositions de l'article 19 » et je partage les préoccupations du président Doudou WADE ; une grande campagne diplomatique d'information devrait être menée pour faire adhérer le maximum de pays africain à ce mécanisme parce que nous avons intérêt en tant qu'Africains à faire face aux assauts de certaines pratiques au plan

international concernant nos pays, de certaines suspicions, de certaines critiques faciles. Encore une fois, j'ai toujours pensé que l'Afrique n'était pas la championne de la corruption. Ce qui se fait en matière de corruption dans certains pays développés dépasse l'entendement de tout pays africain parce que cela peut concerner parfois 10 fois le budget de nos pays. Et, c'est parce que nous n'avons pas une voix, nous ne sommes pas suffisamment unis et que notre parole ne porte pas qu'il est facile de victimiser l'Afrique et d'attaquer les pays africains pris individuellement, d'où toute l'urgence de mettre en place le Gouvernement continentale, la stratégie politique africaine pour participer à la mondialisation et défendre ensemble les intérêts de ce continent.

Je vous remercie

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Ministre d'Etat.
Chers collègues souhaitez-vous reprendre la parole ? Non.
La discussion générale est close. Nous passons à l'examen de l'article unique du texte de loi.

Monsieur le Rapporteur vous avez la parole.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Article Unique : le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord International sur l'Initiative africaine concertée sur la Réforme du Budget (CABRI), signé à Prétoria le 24 juin 2007.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'article unique.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté à l'unanimité.

Félicitations, Monsieur le Ministre d'Etat !

-4-

Fin de la Séance

Mes chers Collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de reprendre nos travaux demain mardi 23 décembre 2008 pour examiner les projets de loi suivants :

- 9 h 30 : Ministère des Biocarburants, des Energies renouvelables et de la Recherche scientifique : projet de loi n° 61 -2008 relatif à la sécurité en matière nucléaire et à la radio- protection ;
- 15 h 30 Ministère de la Santé et de la Prévention : projet de loi n° 49-2008 relatif aux laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- 17 h 30 Ministère de l'Economie et des Finances : projet de loi n°63-2008 portant dissolution de la société nationale des chemins de fer et le projet de loi n° 65-2008 modifiant certaines dispositions du Code général des impôts.

Y a-t-il des observations ?

Il en est ainsi décidé, la séance est levée.